

FORMATION RELATIVE AU DISPOSITIF TRANSITOIRE

DECRET N° 2021-97 DU 29 JANVIER 2021

Objectif global

L'infirmier sera capable d'intégrer les connaissances liées à la poursuite des actes conformément à l'article R. 4311-11-1 alinéa 1b.

Références

- Décret no 2021-97 du 29 janvier 2021 modifiant le décret no 2019-678 du 28 juin 2019 et portant diverses mesures relatives au retrait d'enregistrement d'organismes ou structures de développement professionnel continu des professions de santé et aux actes des infirmiers diplômés d'Etat opératoire.
- Arrêté du 18 février 2021 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2019 et portant sur les conditions pour la réalisation de certains actes professionnels en bloc opératoire par les infirmiers

Méthodes pédagogiques

- Face à face pédagogique
- Travaux de groupes

Intervenants

- Cadres de santé IBODE
- IBODE formateurs à l'école d'infirmiers de bloc opératoire
- IBODE

Modalités d'évaluation

Questionnaire de satisfaction

Pré-requis

Etre titulaire du diplôme d'Etat Infirmier et de l'attestation provisoire d'exercice d'aide à l'exposition aide à l'hémostase et aide à l'aspiration délivrée par la DREETS

Engagement de l'école

L'école s'engage à recevoir les personnes en situation de handicap pour envisager des aménagements de la formation ou une autre orientation professionnelle. Référent handicap : Mme METEYER

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez faire une formation? Merci de bien vouloir nous contacter en amont afin d'étudier ensemble vos besoins et les solutions les plus adaptées.

Informations pratiques

Durée : 3 jours en présentiel (21 h)

Date : Session 1: du 27 au 29 mai 2024

Session 2 : du 14 au 16 octobre 2024

Session 3 : du 18 au 20 novembre 2024

Tarif par personne : 930 €

Horaires : 8h30-16h30

Lieu : Ecole d'IBODE
Bâtiment MF COLLIERE
351 rue Ambroise Paré
59120 LOOS

Capacité d'accueil : 20 à 30 personnes

Bénéficiaires : Infirmiers ayant satisfait aux conditions du Décret no 2021-97 du 29 janvier 2021 ayant reçu une attestation provisoire d'exercice d'aide à l'exposition aide à l'hémostase et aide à l'aspiration.

Validation de la formation :

Attestation de suivi de la formation complémentaire

Inscriptions :

Par mail :

LMeteyer@santelys.fr

HParaiso@santelys.fr

Par courrier :

Ecole d'Infirmiers de Bloc Opératoire -
351 rue Ambroise Paré - 59120 LOOS

Renseignements complémentaires :

03 20 16 03 68

Clôture des inscriptions : 2 semaines avant la date de formation

Taux de satisfaction : 100 %

(100% des personnes interrogées ont donné une note supérieure ou égale à 7/10)

Contenu de la formation

Défini dans l'Arrêté du 31 juillet 2019 relatif à la formation complémentaire pour la réalisation de certains actes professionnels en bloc opératoire par les infirmiers – annexe 3

Titre	Contenu
Cadre juridique de l'exercice des actes du b) du 1o de l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique	Champ de compétence pour l'infirmier autorisé
Définition, principes et techniques	L'exposition L'aspiration L'hémostase
Risques liés à l'exercice des actes du b) du 1o de l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique	Gestions des risques / check list / matériovigilance Risques patients et professionnels Risques liés aux différentes techniques d'exposition, au regard de la discipline chirurgicale et de la voie d'abord Risques liés à l'irrigation, à l'aspiration Risques liés aux différentes techniques d'hémostase Risques liés à la mise en œuvre de processus de physiothérapie (électrocoagulation monopolaire et bipolaire, ultrasons, lasers) Méthodologie de rédaction des protocoles
Risques infectieux au bloc opératoire en lien avec l'exercice des actes du b) du 1o de l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique	Particularité du bloc opératoire Asepsie progressive (Gestion des flux patient-personnel-matériel) Précautions standard et complémentaires dévolues à l'équipe chirurgicale

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION RELATIVE AU DISPOSITIF TRANSITOIRE

■ **LIEU :** Ecole d'infirmiers de bloc opératoire - 351 rue Ambroise Paré – 59120 LOOS

■ **DATE :** **Session 1 :** Du lundi 27 au mercredi 29 mai 2024

Session 2 : Du lundi 14 au mercredi 16 octobre 2024

Session 3 : Du lundi 18 au mercredi 20 novembre 2024

■ **AMPLITUDE HORAIRE :** De 8h30 à 16h30

■ **PARTICIPANT :**

NOM DE NAISSANCE – PRÉNOM :

NOM MARITAL :

ADRESSE MAIL (obligatoire) :

■ **DOCUMENT OBLIGATOIRE POUR L'INSCRIPTION – *Aucune réservation possible***

- Copie du Diplôme d'État d'infirmier ;
- Copie de l'attestation provisoire d'exercice d'aide à l'exposition aide à l'hémostase et aide à l'aspiration délivrée par la DREETS ;
- Justificatif d'inscription à l'ordre national des infirmiers ;
- Copie de la carte d'identité

■ **COUT :** 930 € net de taxe (NEUF CENT TRENTE EUROS) – REPAS NON COMPRIS

■ **PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ENSEIGNEMENT - *Joindre un justificatif de prise en charge***

1) L'établissement : OUI NON

Nom de la personne à contacter :

Service de la personne à contacter :

Mail de la personne à contacter :

2) Le participant : OUI NON

■ **ETABLISSEMENT :**

Nom établissement :

Adresse :

■ **ADRESSE DE FACTURATION** (si différente établissement) :

.....

.....

Fait à : le :

Signature